

Mairie

80B Allée de la Mairie

07360 St Fortunat sur Eyrieux

Tél : 04.75.65.23.96

Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

du 9 octobre 2019

Nombre de conseillers afférents au conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents ou représentés : 12

Le neuf octobre deux mil dix-neuf à 20 h 00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian Féroussier, maire de la mairie de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux.

Etaient présents : Anne-Marie Allibert, Thierry Allibert, Philippe Debouchaud, Patricia Dony, Marga Eijkhout, Paul Lafosse, Cendrine Martin, Florent Palix, Romain Vialle, Laurent Vigne

Etaient représentés : Blandine Viazac a donné procuration à Anne-Marie Allibert

Secrétaire de séance : Patricia DONY

1/ Budget AEP - Réalisation d'un emprunt pour le financement de travaux d'alimentation en eau potable

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 200 000,00 EUR.

L'Assemblée municipale, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler:..... 1A

Montant du contrat de prêt :..... 200 000,00 €

Durée du contrat de prêt :..... 15 ans

Objet du contrat de prêt :..... Financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2034

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :..... 200 000,00 €

à la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/11/2019, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel :..... taux fixe de 0,83%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : ... périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement :..... échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 200,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2/ Marchés de travaux pour la construction d'une école maternelle, d'une cantine scolaire et la réhabilitation de la mairie en maison des services publics

La mairie de Saint Fortunat sur Eyrieux ayant décidé de réaliser l'opération de Construction d'une école maternelle, d'une cantine scolaire et réhabilitation de la mairie en maison des services publics, elle a confié au Syndicat de Développement, d'Équipement et d'Aménagement (SDEA) un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée après délibération en date du 5 mars 2018.

Dans ce cadre, une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée ; elle est représentée par son mandataire, le cabinet d'architecture TAMTAM ARCHITECTURE.

La mairie de Saint Fortunat sur Eyrieux a attribué les marchés de travaux pour 7 lots sur 13 et a décidé d'entrer en négociation concernant les 6 lots restants, par délibération en date du 25 septembre 2019.

Le SDEA a été mandaté pour conduire les négociations en vue d'adapter les offres au besoin. La maîtrise d'œuvre a procédé à l'analyse des réponses et a établi une présentation analytique.

Le pouvoir adjudicateur a décidé, de proposer l'attribution des marchés comme suit :

LISTE DES LOTS	ENTREPRISES	MONTANT HT
LOT 01 Terrassement VRD Espaces Verts Clôtures	SJTP 07250 Rompon	294 161,40 €
LOT 02 Gros Œuvre	SAVEL BERNARD ET FILS 07140 Arlebosc-Lamastre	457 520,19 €
LOT 03 Charpente bois Couverture Zinguerie Ossature Bois Bardage	Guilhot Construction Bois 43520 Le Mazet Saint Voy	208 931,04 €
LOT 05 Menuiseries extérieures aluminium	SARIAN 26780 Châteauneuf du Rhône	159 863,00 €
LOT 06 Menuiseries Intérieures	MENUISERIE BARD 07570 Désaignes	84 204,85 €
LOT 07 Plâtrerie Peinture Faux Plafonds	SAS BERTIER 26500 Bourg-Lès-Valence	181 413,83 €

Suite à la notice acoustique PRO réalisée par l'acousticien ORFEA ACOUSTIQUE en date du 04/07/19, il apparaît la nécessité de retenir l'option amélioration acoustique des gaines souples et silencieux afin de respecter la réglementation pour l'école pour un montant + 3 678,32 € HT pour le lot 11 Plomberie Chauffage Ventilation. Le montant du marché ressort à 183 126, 15 € HT et non à 179 447,83 € HT.

Le montant total des marchés attribués s'élève à **1 998 194,36 € HT**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'attribution des marchés de travaux,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'autoriser le Président du SDEA à signer les marchés et à demander les subventions afférentes au montant des travaux qui en résulte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- Transmet un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au SDEA, pour information et suite à donner ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour sa comptabilité.

3/ Convention de mandat avec le SDEA pour la construction d'une école maternelle, d'une cantine scolaire – Modification n° 1 à la convention de mandat avec le SDEA

La commune de Saint Fortunat sur Eyrieux dispose d'un bâtiment abritant la Mairie et l'école maternelle (en regroupement pédagogique avec la Commune de Dunière-sur-Eyrieux, sur laquelle est située l'école élémentaire).

Ces entités présentent des défauts majeurs :

- pour l'école maternelle : locaux vétustes, de surface réduite, impossible à réaménager sur place sans extension, sans accessibilité PMR et peu fonctionnels.
- pour la Mairie : locaux peu fonctionnels, agence postale dans une annexe, accessibilité PMR non garantie, locaux insuffisants pour assurer les permanences de divers organismes proposant des services au public.
- Enfin la cantine scolaire, de taille insuffisante nécessite un transport d'élèves depuis Dunière (pour les cours élémentaires) et un déplacement à pied de l'ensemble des élèves (y compris maternelle) vers les locaux actuels inadaptés.

Dans le cadre de ses réflexions en matière d'urbanisme, la commune a souhaité renforcer la présence de logements et d'équipements publics sur le quartier du Mas.

Ces réflexions se sont concrétisées par l'acquisition d'une parcelle voisine du bâtiment actuel de la Mairie/Ecole, et par la commande d'une étude de faisabilité qui permet d'envisager la mise en œuvre de deux projets, très complémentaires bien que fonctionnellement indépendants :

- Un projet de réhabilitation/extension de la Mairie pour la transformer en Maison de Services Publics.
- Un projet de construction d'école maternelle neuve, avec 2 classes, sur la parcelle attenante au bâtiment Mairie. Ce projet intégrant la réalisation d'une cantine scolaire, permettra la possibilité ultérieure, de pouvoir créer 2 classes supplémentaires si le besoin en était confirmé (notamment pour des évolutions concernant le primaire).

Le coût de cette dernière opération communale est estimé à **1.150.000,00 € HT** dont **938.880,00 € HT** de travaux.

Pour son financement, toutes les subventions possibles dont notamment de l'Etat (DETR-FSIL), du Département, de la Région et tout autre financeur potentiel ont été recherchées.

Quant à son planning d'exécution, il devait s'étaler sur la période **2018 – 2020**.

Enfin, au regard des moyens humains et techniques dont la commune disposait pour mener à bien l'opération, il avait été estimé opportun de faire appel à un maître d'ouvrage mandataire, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP).

Pour réaliser cette opération, notre collectivité a sollicité le concours du S.D.E.A. qui l'a accepté.

Les conditions de cette intervention du S.D.E.A. ont été définies par convention de mandat en date du 05 mars 2018, convention à laquelle n'étaient pas applicables les dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics en application de son article 17, la Commune de ST FORTUNAT SUR EYRIEUX étant membre adhérent du Syndicat, et le SDEA exerçant sa mission sous le contrôle et l'autorité de ladite Commune. La convention est aujourd'hui conforme aux dispositions du livre IV de la Deuxième partie du Code de la commande publique relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée.

Cette convention a arrêté les programmes, budget, délai d'exécution et mode de financement de l'ouvrage, tels que définis par le maître de l'ouvrage.

Lors de la mise au point du projet, il est apparu nécessaire, au Conseil Municipal, d'apporter des améliorations au projet en vue de satisfaire au mieux les utilisateurs et anticiper les éventuels changements à l'avenir. De plus il y a lieu de prolonger le délai d'exécution de la convention de mandat de **12 mois**. Ces nouveaux éléments sont détaillés en annexe 1.

Ces adaptations de programme et nouveaux contrats induisent une majoration de l'enveloppe financière.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération confiée au S.D.E.A. est portée de **1.150.000,00€ HT** à **1.681.286,00 € HT** soit **2.017.543,20 € TTC** dont **56.855,08 € HT** soit **68.226,10 € TTC** de rémunération du mandataire, comme détaillé en annexe 2.

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'intégrer ces modifications dans la convention de mandat, et à cet effet, donne connaissance d'un projet de rédaction de ladite modification qui actualise également le plan de financement et l'échéancier des dépenses et des recettes correspondantes.

Après avoir précisé que le Bureau Syndical du SDEA a été appelé à adopter cette modification n°1 lors de sa séance du 23 septembre 2019, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal de la commune de ST FORTUNAT SUR EYRIEUX, à l'approuver, pour sa part, ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué à l'unanimité des présents :

- Approuve la modification n°1 de la convention de mandat entre la commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux et le SDEA pour la « Construction d'une école maternelle et d'une cantine scolaire » en vue de fixer les obligations respectives des deux parties, telle qu'elle lui a été présentée,
- Autorise son Maire à la signer ainsi que tous autres documents utiles se rapportant aux présentes décisions,
- Dit que les crédits budgétaires relatifs à cette opération seront inscrits au budget 2019 et suivants pour la part afférente à chaque exercice comptable, telle qu'établie dans l'annexe 4 de la modification n°1 de la convention de mandat objet de la présente.

4/ Convention de mandat avec le SDEA pour la réhabilitation de la mairie en maison des services publics – Modification n° 1 à la convention de mandat avec le SDEA

La commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux dispose d'un bâtiment abritant la Mairie et l'école maternelle (en regroupement pédagogique avec la Commune de Dunière-sur-Eyrieux, sur laquelle est située l'école élémentaire).

Ces entités présentent des défauts majeurs :

- pour l'école maternelle : locaux vétustes, de surface réduite, impossible à réaménager sur place sans extension, sans accessibilité PMR et peu fonctionnels.
- pour la Mairie : locaux peu fonctionnels, agence postale dans une annexe, accessibilité PMR non garantie, locaux insuffisants pour assurer les permanences de divers organismes proposant des services au public.
- Enfin la cantine scolaire, de taille insuffisante nécessite un transport d'élèves depuis Dunière (pour les cours élémentaires) et un déplacement à pied de l'ensemble des élèves (y compris maternelle) vers les locaux actuels inadaptés.

Dans le cadre de ses réflexions en matière d'urbanisme, la commune a souhaité renforcer la présence de logements et d'équipements publics sur le quartier du Mas.

Ces réflexions se sont concrétisées par l'acquisition d'une parcelle voisine du bâtiment actuel de la Mairie/Ecole, et par la commande d'une étude de faisabilité qui permet d'envisager la mise en œuvre de deux projets, très complémentaires bien que fonctionnellement indépendants :

- Un projet de réhabilitation/extension de la Mairie pour la transformer en Maison de Services Publics.
- Un projet de construction d'école maternelle neuve, avec 2 classes, sur la parcelle attenante au bâtiment Mairie. Ce projet intégrant la réalisation d'une cantine scolaire, permettra la possibilité ultérieure, de pouvoir créer 2 classes supplémentaires si le besoin en était confirmé (notamment pour des évolutions concernant le primaire).

Le coût de cette dernière opération communale est estimé à **720.000,00 € HT** dont **600.000,00 € HT** de travaux.

Pour son financement, toutes les subventions possibles dont notamment de l'Etat (DETR-FSIL), du Département, de la Région et tout autre financeur potentiel ont été recherchées.

Quant à son planning d'exécution, il devait s'étaler sur la période **2018 – 2020**.

Enfin, au regard des moyens humains et techniques dont la commune disposait pour mener à bien l'opération, il avait été estimé opportun de faire appel à un maître d'ouvrage mandataire, conformément aux dispositions du titre 1^{er} de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP).

Pour réaliser cette opération, notre collectivité a sollicité le concours du SDEA qui l'a accepté.

Les conditions de cette intervention du SDEA ont été définies par convention de mandat en date du 05 mars 2018, convention à laquelle n'étaient pas applicables les dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 Juillet 2015 relative aux marchés publics en application de son article 17, la Commune de ST FORTUNAT SUR EYRIEUX étant membre adhérent du Syndicat, et le SDEA exerçant sa mission sous le contrôle et l'autorité de ladite Commune. La convention est aujourd'hui conforme

aux dispositions du livre IV de la Deuxième partie du Code de la commande publique relatif aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée.

Cette convention a arrêté les programmes, budget, délai d'exécution et mode de financement de l'ouvrage, tels que définis par le maître de l'ouvrage.

Lors de la mise au point du projet, il est apparu nécessaire, au Conseil Municipal, d'apporter des améliorations au projet en vue de satisfaire au mieux les utilisateurs et anticiper les éventuels changements à l'avenir. De plus il y a lieu de prolonger le délai d'exécution de la convention de mandat de **6 mois**. Ces nouveaux éléments sont détaillés en annexe 1.

Ces adaptations de programme et nouveaux contrats induisent une majoration de l'enveloppe financière.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération confiée au S.D.E.A. est portée de **720.000,00 € HT** à **790.695,00 € HT** soit **948.834,00 € TTC** dont **26.738,48 € HT** soit **32.086,18 € TTC** de rémunération du mandataire, comme détaillé en annexe 2.

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'intégrer ces modifications dans la convention de mandat, et à cet effet, donne connaissance d'un projet de rédaction de ladite modification qui actualise également le plan de financement et l'échéancier des dépenses et des recettes correspondantes.

Après avoir précisé que le Bureau Syndical du SDEA a été appelé à adopter cette modification n°1 lors de sa séance du 23 septembre 2019, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal de la commune de ST FORTUNAT SUR EYRIEUX, à l'approuver, pour sa part, ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué à l'unanimité des présents :

- Approuve la modification n°1 de la convention de mandat entre la commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux et le S.D.E.A. pour la « Réhabilitation de la mairie en Maison des Services Publics » en vue de fixer les obligations respectives des deux parties, telle qu'elle lui a été présentée,
- Autorise le Maire à la signer ainsi que tous autres documents utiles se rapportant aux présentes décisions,
- Dit que les crédits budgétaires relatifs à cette opération seront inscrits au budget 2019 et suivants pour la part afférente à chaque exercice comptable, telle qu'établie dans l'annexe 4 de la modification n°1 de la convention de mandat objet de la présente.

5/ Convention relative à la participation communale au financement d'une école privée sous contrat d'association

M le maire fait part à l'assemblée des diverses entrevues de la commission en charge des affaires scolaires avec les responsables de l'OGEC de l'école Saint-Joseph.

L'école privée sous contrat, sollicite une réévaluation du forfait de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Sur le rapport de la commission en charge des affaires scolaires, par 12 voix pour, décide :

- de fixer la contribution communale aux dépenses de fonctionnement de l'école privée pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021 à 600 euros par enfant et par an pour les Classes de GS, CP, CE et CM.
La somme de 250.00 euros par élève et par an pour les classes de PS, MS est également allouée pour cette même période.
- d'autoriser le Maire à signer ce projet de convention, ainsi que tous actes y afférant.

Annexe : Un projet de convention

6/ Eau potable – Validation du retrait du SIVURE des communes de la Voulte-sur-Rhône et Saint-Vincent-de-Durfort

Monsieur le Maire rappelle que par une précédente délibération du 25/09/2019, n° 8, rendue exécutoire le 30 septembre 2019, le Conseil Municipal de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux s'est prononcé pour une sollicitation du retrait du SIVURE (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Production d'Eau Rhône Eyrieux).

Les motifs exposés dans cette précédente délibération concernant cette sollicitation de retrait sont confirmés.

Attendu que,

Le membre d'un Syndicat qui en émet le souhait, peut se retirer de ce Syndicat à la condition d'obtenir préalablement l'accord de l'organe délibérant du Syndicat à la majorité simple ainsi que l'accord de l'ensemble des Conseils Municipaux membres de ce Syndicat à la majorité qualifiée, en vertu de l'article L 5211-19 du CGCT.

Le SIVURE a délibéré le 30/09/2019 et validé par 6 voix pour et 3 voix contre, le retrait de la Commune de Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, ainsi que des communes de La Voulte-sur-Rhône et Saint-Vincent-de-Durfort du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Production d'Eau Rhône-Eyrieux.

Cette délibération ne porte que sur la sortie des communes du Syndicat : ni sur la date de sortie, ni sur la répartition patrimoniale, ni sur les aspects administratifs et financiers de ce retrait, éléments qui seront abordés ultérieurement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- *Approuve l'exposé du Maire,*
- *Acte le retrait du SIVURE des communes de La Voulte-sur-Rhône et Saint-Vincent-de-Durfort, suite à la délibération du SIVURE en date du 30 septembre 2019,*
- *Autorise le Maire à effectuer toute démarche et adopte toute mesure de nature à exécuter la présente délibération.*

7/ Marché de travaux pour les travaux de réhabilitation de la maison Fargier - Annule et remplace celle prise le 25 septembre 2019

La mairie de Saint Fortunat sur Eyrieux ayant décidé de réaliser l'opération de réhabilitation de la maison centre-bourg, cadastrée K 86, une consultation pour désignation des entreprises pour le marché de travaux a été lancée. 14 dossiers ont été reçus enregistrés dans les délais impartis.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 9 septembre 2019 à 14h00 en mairie de saint-Fortunat-sur-Eyrieux afin de procéder à l'examen des candidatures et des offres en classant les entreprises les mieux disantes.

Il a été décidé de proposer l'attribution des marchés comme suit :

Liste des lots	Entreprises	Montant HT Offre base
LOT 1 – Démolition – Gros œuvre de charpente	Entreprise Roche 07160 ACCONS	35.261,49 €
LOT 2 – Menuiseries	ENTREPRISE ALU B 26270 LIVRON-SUR-DROME	18.027,00 €
LOT 3 – Plâtrerie / Peinture	ENTREPRISE SOULIER-DUNY 07000 PRIVAS	11.656,42 €
LOT 4 – Revêtement de sol faïences	ENTREPRISE ADEQUAT'SOL 26800 PORTES-LES-VALENCE	5.526,28 €
LOT 5 – Electricité – Chauffage – VMC <i>Avec plus-value estimative</i>	ARRIV'ELEC 07800 SAINT-LAURENT-DU-PAPE	7412,84 € 650,00 €
LOT 6 – Plomberie – Sanitaire <i>Option climatisation</i>	ENTREPRISES JALENQUES 07360 SAINT-FORTUNAT-SUR-EYRIEUX	4.763,00 € 3.379,00 €
Coût travaux HT		86.676,03 €
Architecte		9.000,00 €
CSPS		1.200,00 €
TOTAL HT		96.876,03 €
TVA 20 %		19.375,21 €
MONTANT TTC		116.251,23 €

Le montant total des marchés attribués s'élève à 96.876,03 € HT, dont 9.000,00 € HT pour AFD Architecture et 1.200 € HT pour la mission CSPS attribuée au Groupe Qualiconsult.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'attribution des marchés de travaux.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire d'autoriser à signer les marchés et à demander les subventions afférentes au montant des travaux qui en résulte.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- Transmet un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Trésorier pour sa comptabilité.

Plus rien n'étant à déclarer, la séance est levée à 22h15.